

2013 / 123

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/48

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 06 juin 2013*

*L'an deux mille treize et le six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 28 mai 2013.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10  
votants : 11*

*Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0*

*Présents : BEUGNET – BOUAZZA – CORNET- CROZIER – HILAIRE –  
JOLLIVET- MAURIN – TESTON – VERNET- VOLLE -*

*Excusés : SALA  
AUZAS a donné procuration à VOLLE*

*Absents : DELAUZUN - FIALON*

*M André VOLLE a été élu secrétaire.*

**Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé par délibération n°2012/05 du 23.01.12.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2012/05 portant sur la création d'un poste d'agent des Services Techniques dans le cadre du dispositif CUI-CAE. Il est possible de renouveler le poste à compter du 15/08/2013 pour une durée de 6 mois.

Il précise que ce contrat prendra fin le 14/02/2014 et il ne pourra pas être renouvelé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

.../...

2013/124

*JUD*

-DECIDE de renouveler le poste d'Agent des Services Techniques dans le cadre du dispositif d'accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par délibération n°2012/05 du 23/01/2012 ;

-PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois du 15/08/2012 au 14/02/2014.

-PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.

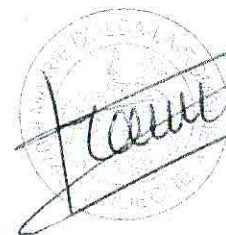
-INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

-AUTORISE le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'Etat ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 06 juin 2013.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA, le 07 juin 2013.  
Le Maire,  
Pierre MAURIN.

 RECU A  
LA PREFECTURE LE  
11 JUIN 2013



.../...